comité spécial d'étude a rédigé et publié en mai 1969.

Le comité signale instamment un besoin manifeste d'expansion économique dans le comté de Renfrew. Les initiatives prises jusqu'ici pour l'expansion du comté sont sans aucun rapport avec une évaluation réaliste des besoins.

L'objectif commun des programmes d'expansion devrait être d'obtenir de sources locales et ex-

térieures ...

En d'autres termes, nous sommes disposés à nous aider nous-mêmes.

... la décision délibérée de placer des capitaux dans les virtualités identifiées à l'intérieur de la région.

Les virtualités identifiées comme la fabrication, l'industrie des ressources, commerciale, résidentielle ou récréative, doivent être rentables.

Le rapport continue:

Ce doit être un programme du genre «aide-toi toi-même». Même si le comté avait un million de dollars à consacrer à l'expansion, il ne pourrait embaucher les hommes capables d'y participer comme pourraient y contribuer un comté prévenu et ses citoyens...

Et je pourrais ajouter, comme ils le font et le feront.

... grâce à un organisme d'expansion de comté.

Tout ce que je viens de dire au sujet du comté de Renfrew vaut aussi pour le comté de Lanark; on y rencontre le même état d'esprit chez la plupart des dirigeants. Je ne prends pas la défense, non plus que le député de Renfrew-Nord, de ceux qui refusent de s'aider. Mais ces gens-là travaillent. Ils se sont tournés vers le gouvernement fédéral et vers le gouvernement provincial, mais la loi sur les subventions ne leur a été d'aucun secours. Le placard était vide, comme dans l'histoire de la mère Hubbard.

J'aimerais présenter à la Chambre certains faits qui se rattachent directement à la région visée par la motion. On a assisté en Ontario, si l'on remonte à 1901, à un déplacement démographique assez prononcé. Depuis 1901 jusqu'à la publication des plus récentes statistiques, la population de l'Ontario a augmenté de 186 p. 100, tandis que celle du comté de Rendrew n'augmentait que de 70 p. 100, soit à peine le tiers de la moyenne de la province. Des chiffres récents montrent une diminution marquée de la population agricole qui ne forme plus que 12 p. 100 du total dans le comté de Renfrew, traditionnellement connu comme comté agricole. Le progrès technologique agricole force les petits fermiers à prendre d'autres métiers, mais quels métiers et où les trouver quand le fédéral n'apporte aucun encouragement au développement industriel.

Au cours de la conférence de l'Association pour le développement de l'Est de l'Ontario [M. McBride.]

tenue à Ottawa en automne 1965, on a prédit que la population du comté de Carleton aurait doublé d'ici 1986, que celle du comté de Renfrew n'augmenterait que légèrement et que celle du comté de Lanark diminuerait probablement. Dès 1965, la main-d'œuvre occupée dans les mines, l'agriculture, la pêche et le piégeage subissait des diminutions sérieuses allant de 20 à 40 p. 100. Voilà qui prouve ce que je disais tout à l'heure, monsieur l'Orateur: un développement industriel nouveau et approprié est, a été et sera nécessaire.

Cela veut dire notamment une industrie capable de donner du travail à la main-d'œuvre déjà installée dans cette région, capable de profiter de l'eau et des terres de qualité qui s'y trouvent et d'employer le produit principal qui y est disponible, c'est-à-dire le sous-bois et les massifs d'arbres des forêts dont les arbres appartenant à des essences de meilleure qualité ont été déjà coupés.

Il y a de la main-d'œuvre dans l'Est de l'Ontario, et la volonté et les ressources sont là. Mais nous sommes quelque peu à l'écart des principales artères de transport et un peu éloignés des marchés. D'ailleurs, le gouvernement fédéral n'a pas fourni l'aide voulue.

La proportion des hauts salariés dans les circonscriptions de Lanark et de Renfrew n'atteint qu'environ 60 p. 100 de la moyenne qui prévaut en Ontario. Une enquête menée il y a quelques années a révélé que 10.4 p. 100 de tous les travailleurs de la province touchaient plus de \$6,000 par année. Dans Lanark, les travailleurs touchant plus de \$6,000 ne constituaient que la moitié de ce pourcentage, soit 5.7 p. 100, et 6 p. 100 dans Renfrew.

J'ai ici la carte où sont délimitées les zones qui ont été désignées cette année aux termes de la loi sur les subventions au développement. La région désignée dans le Québec suit sur une certaine distance, me semble-t-il, l'Outaouais, de Pembroke à Fort Coulonge, et va jusqu'à Mattawa avant d'entrer dans la province d'Ontario. Le ministère s'est donné beaucoup de mal pour tirer des lignes droites et définies, mais le seul endroit où la carte montre des lignes droites, c'est dans les Maritimes, où toute la région est désignée. J'estime donc qu'on aurait pu accorder ce que je réclame en utilisant, comme ligne initiale de démarcation, la Madawaska plutôt que l'Outaouais. La loi sur les subventions au développement régional prévoit une quizaine d'exceptions concernant les genres de travaux auxquels la loi ne s'applique pas. Y figurent les domaines comme les transports, l'agriculture, la production de base, la construction, la meunerie, le malaxage, et ainsi de suite. Bon nombre d'entre eux sont justement ceux qui nous préoccupent à Lanark et à Renfrew,